

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

**Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et Projet de Développement de la
Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »**

**RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN GESTION DES RISQUES SOCIAUX
(SGRS)**

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement de deux nouveaux projets, le Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et le Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multi sectorielles visant à accélérer la mise en œuvre des projets et plus particulièrement au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et du transport. Le PFI appuiera également le renforcement de capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation de marchés/approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) servira à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à réaliser des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. Il contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

Le projet DECIDE s'inscrit dans une initiative nationale du renforcement du système statistique national, axée sur la réalisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), pierre angulaire du système statistique national, ainsi que sur l'utilisation des données du RGPH2 et des données complémentaires pour la prise de décision. Il sera mis en œuvre sur une période de près de cinq (5) ans, avec les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) couvrant les activités prévues dans le cadre du projet. Il convient de noter que le RGPH2 bénéficiera d'un financement parallèle de plusieurs partenaires, coordonné au sein d'un même dispositif de mise en œuvre, tout en conservant des responsabilités fiduciaires, contractuelles et de rapportage distinct selon les exigences propres à chaque source de financement.

2. Objectifs de la mission et composante du projet

L'objectif de la mission du Spécialiste en Gestion des Risques Sociaux (SGRS) est d'assurer, conformément à la législation sociale nationale et aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la prise en charge adéquate et efficiente des aspects sociaux dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet PFI et du projet DECIDE. Le projet ne comportant

aucuns travaux de génie civil ni de construction, les risques sociaux à gérer sont des risques en aval, attachés aux futurs investissements dont le PFI prépare les études. L'instrument central de la mission est l'Outil de screening environnemental et social, appliqué à chaque produit d'assistance technique, ainsi que l'intégration systématique des exigences des Normes environnementales et sociales (NES) dans tous les termes de référence des études de faisabilité. En ce qui concerne le projet DECIDE, le SGRS assurera également le suivi des risques sociaux directement associés aux activités statistiques et de recensement, notamment la gestion de la main-d'œuvre, la mobilisation des parties prenantes, le mécanisme de gestion des plaintes, les risques EAS/HS, les conditions de travail des agents de terrain et l'inclusion des groupes vulnérables.

Les deux projets de la Banque mondiale sont chacun constitué de trois (3) composantes dont la présentation est ci-après :

Composantes du PFI

Composante 1 : Etudes préparatoires

Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures devant renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, le transport, l'énergie et de l'eau.

Composante 2 : Renforcement de capacités

Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout de la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation de marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi évaluation, de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

Composantes du DECIDE

Composante 1 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2)

Cette composante soutient la mise en œuvre du RGPH2 qui fournira des données démographiques et socioéconomiques actualisées, essentielles pour la planification et l'élaboration des politiques. Elle cofinancera (avec la Banque africaine de développement) notamment la cartographie censitaire, les opérations pilotes, le dénombrement, l'analyse et la diffusion des données, ainsi que l'assistance technique nécessaire à la préparation et à la conduite des principales activités.

Composante 2 : Renforcement de l'utilisation des données du recensement et des données complémentaires

Cette composante vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données statistiques pour l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision. Elle appuie le renforcement des capacités des institutions productrices de données, le développement d'outils et de systèmes statistiques, la production de données prioritaires ainsi que la

diffusion et l'exploitation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et des programmes de développement.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités par l'UGP.

3. Gestion des projets

La gestion de ces 2 projets sera assurée par une même Unité de Gestion de Projet (UGP-PFI/DECIDE) qui sera mise en place au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. L'UGP est placée sous la supervision directe du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et dirigée par un Coordonnateur. La Cellule d'exécution des Projets Eau « CEP-O » n'intervient qu'à titre transitoire, pendant la seule phase de l'avance de préparation (PPA), pour un appui fiduciaire et d'exécution ; elle n'est pas l'organe d'exécution du projet. À ce titre strictement transitoire, elle assure :

- La préparation diligente des projets conformément aux standards de la Banque Mondiale ;
- La gestion fiduciaire (la gestion financière et la passation des marchés) de différentes activités assignées ;
- Le lancement des études et activités clés pour le bon démarrage du projet ;
- Le recrutement du personnel pour la mise en place de l'UGP ;
- la garantie de la conformité avec les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

La CEP-O sera appuyée par une équipe des points focaux du ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement, des ministères sectoriels et de l'Institut National de Statistiques (INS).

4. Liens hiérarchiques

Le SGRS est placé, en phase de préparation, sous la supervision directe du Responsable de Sous-cellule Environnement et Social (RES) de la CEP-O à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne la mise en œuvre des activités de la préparation du projet. A l'entrée en vigueur de projets et dès que l'UGP sera opérationnelle, il sera sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP.

5. Attributions et tâches

Les attributions et tâches du SGRS sont les suivantes :

- Veiller à la mise en œuvre du plan d'engagement environnemental et social (PEES) du projet notamment pour ses actions en lien avec la gestion des risques sociaux, en assurant le suivi des échéances qui y sont inscrites et en rendant compte de leur exécution au Coordonnateur et à l'Association ;
- Participer à la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) du projet ;
- Élaborer, tenir à jour et faire appliquer les Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO, NES n° 2) à l'ensemble du personnel de l'UGP, des consultants et des bureaux d'études, et veiller à la signature du code de conduite par toute personne intervenant pour le projet ;

- Mettre en place et faire fonctionner un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) accessible à toutes les parties prenantes, comportant une voie de signalement dédiée, confidentielle et centrée sur les survivantes pour les cas d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel (EAS/HS), et en assurer le suivi et le rapportage ;
- S'assurer de la prise en compte des dispositions de sauvegardes sociales nationales et des Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale (CES) ;
- Assurer une collaboration étroite avec l'UNFPA et tout autre partenaire technique spécialisé mobilisé par le projet afin de promouvoir une gestion cohérente et conforme au Cadre environnemental et social (CES) des risques sociaux, notamment des risques d'EAS/HS, de renforcer les mécanismes de référencement et de gestion des plaintes, et de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux du projet tout au long de sa mise en œuvre.
- Veiller à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques sociaux associés aux activités du projet DECIDE, y compris les opérations de recensement, de cartographie censitaire, de collecte de données sur le terrain et d'engagement des communautés, conformément aux exigences du CES et aux instruments environnementaux et sociaux du projet.
- Participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de gestion des risques et impacts sociaux des activités du projet ;
- Veiller à l'appropriation des documents de sauvegardes sociales par les équipes des projets, les parties prenantes aux projets et les bénéficiaires des activités des différentes composantes du projet ;
- S'assurer de la prise en compte effective des aspects sociaux, de l'intégration des mesures de prévention, de la réduction et de l'atténuation des risques sociaux dans la planification et la réalisation des différentes activités et sous-activités du projet ;
- Participer au processus de sélection des Consultants/cabinets/Bureaux d'études devant intervenir sur des questions sociales (élaboration des termes de références, évaluations, etc.) ;
- Appliquer l'Outil de screening environnemental et social à chaque produit d'assistance technique (étude de faisabilité, étude technique, avant-projet, outil numérique) avant sa validation, sous l'angle des risques sociaux, et documenter les résultats dans un registre accessible à l'Association ;
- Veiller à ce que les termes de référence de toutes les études de faisabilité et prestations d'assistance technique financées par le projet intègrent les exigences des Normes environnementales et sociales, notamment en matière de consultation des parties prenantes, de réinstallation involontaire, de patrimoine culturel et de groupes vulnérables ;
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du Plan d'action EAS/HS et du Plan de sécurité des missions de terrain, et organiser la formation du personnel et des prestataires sur le code de conduite ;
- Notifier immédiatement au Coordonnateur, puis à l'Association, tout incident ou accident social grave, y compris tout cas allégué d'EAS/HS, et assurer le suivi du plan d'action correctif ;
- Veiller à la prise en compte, dans les études portant sur des investissements situés dans le bassin du fleuve Congo, des obligations de notification aux États riverains au titre de la PO 7.50 (Projets relatifs aux voies d'eau internationales) ;
- Assurer le transfert de compétences au point focal et au cadre du MPCAD associé à la fonction dans le cadre du dispositif de jumelage prévu par le projet.
- Concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l'information, etc.) de la base de données du suivi social relatives à toutes les activités gérées par l'UGP PFI/DECIDE ;

- Contribuer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels en définissant les besoins en études, formations et tout autre activité en matière de sauvegarde sociale et veiller à leur réalisation.
- Analyser les données de la surveillance et du volet social du PEES et proposer des mesures de prévention et d'atténuation des risques sociaux des projets et des activités, en identifiant et en documentant les non-conformités ainsi que les mesures correctives retenues.
- Favoriser la participation active des parties prenantes et des membres de la communauté dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.
- Assurer la rédaction des rapports périodiques relatifs aux activités de gestion des risques sociaux ainsi que des documents de capitalisation et de partage des bonnes pratiques, selon la périodicité semestrielle de rapportage à l'Association.
- Évaluer l'impact des initiatives mises en place et proposer des recommandations pour l'amélioration continue des interventions.
- Participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects sociaux) des rapports des missions de supervision de la Banque mondiale portant sur le projet.
- Assurer le suivi dans l'élaboration, la validation, l'exécution et l'audit de documents spécifiques de sauvegardes requis dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.
- Collecter, analyser et interpréter des données qualitatives et quantitatives pour évaluer l'efficacité des programmes et formuler des recommandations.
- Documenter les résultats des consultations et les rendre disponible.
- Faire part au Coordonnateur du projet des résultats des consultations et des mesures de leur prise en compte dans la mise en œuvre du projet.
- Exécuter toute autre activité concourant à la mise en œuvre efficace du projet relevant de son domaine de compétence et qui lui sera confiée par le Coordonnateur du Projet.
- Effectuer toutes autres tâches jugées nécessaires pour le Projet PFI ou DECIDE.

Le SGRS, dans le cadre de ses fonctions, sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les sites pressentis des futurs investissements faisant l'objet des études financées par le projet, afin d'apprécier les risques sociaux en aval, de vérifier la qualité des consultations menées par les bureaux d'études et le fonctionnement du MGP. Ces missions s'effectuent conformément au Plan de sécurité des missions de terrain du projet.

6. Durée et lieu de la mission

Le SGRS signera un contrat à temps plein de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de l'UGP-PFI/DECIDE. Le poste de spécialiste social étant l'un des sept postes dont le pourvoi constitue une condition d'entrée en vigueur du crédit, le SGRS est recruté et mobilisé avant l'entrée en vigueur, l'équipe devant être pleinement opérationnelle au moins un mois avant celle-ci, et maintenu en fonction pendant toute la durée du projet. Ses termes de référence, son expérience et ses qualifications doivent être jugés acceptables par l'Association.

7. Qualifications professionnelles

- Diplôme (BAC+5) en sciences sociales ou un diplôme universitaire de niveau BAC+5 dans un autre domaine assorti d'une spécialisation en évaluation sociale, en développement social ou en gestion des risques sociaux

- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion des risques sociaux de projets de développement financés par des partenaires techniques et financiers, y compris en matière de consultation des parties prenantes, de mécanisme de gestion des plaintes et de prévention des EAS/HS ; une expérience de projets financés par la Banque mondiale et la maîtrise du Cadre environnemental et social (CES) constituent un atout, de même qu'une expérience dans la gestion des projets d'Alimentation en eau potable (AEP), d'Electricité, de transport ou d'Agriculture ;
- Avoir une connaissance approfondie des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale ainsi que de la législation nationale en matière sociale, foncière et de travail, et des politiques opérationnelles applicables, notamment celle relative aux projets sur les voies d'eau internationales ;
- Avoir participé à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'au moins deux instruments de gestion des risques sociaux (PMPP, MGP, PGM, plan d'action EAS/HS, plan d'action de réinstallation ou équivalent) ;
- Avoir participé à la rédaction d'au moins deux termes de référence d'études intégrant les exigences sociales des bailleurs ; une expérience dans les secteurs de l'AEP, de l'électricité, du transport ou de l'agriculture constitue un atout ;
- Avoir des aptitudes de communication et une capacité d'exploitation de documents en anglais ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse de rédaction et de synthèse ;
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Avoir une aptitude de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé.

8. Critères de performances clés

- Respect des dix Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, de la législation nationale applicable et, en particulier, des engagements et des échéances inscrits au Plan d'engagement environnemental et social (PEES) ;
- Qualité des instruments de sauvegarde sociale produits par des consultants ;
- Qualité et délai de mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs prévus dans les documents de sauvegarde Sociale du Projet PFI ;
- Part des produits d'assistance technique ayant fait l'objet de l'Outil de screening environnemental et social avant validation, part des termes de référence d'études de faisabilité intégrant les exigences des NES (cible : 100 %) et délai moyen de traitement des plaintes enregistrées au MGP ;
- Qualité et respect des délais des rapports semestriels de suivi social, transmis à l'Association dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque semestre civil, et notification immédiate à l'IDA de tout incident grave, y compris tout cas allégué d'EAS/HS ;
- Conditions d'hygiène et de sécurité au sein de l'UGP-PFI/DECIDE, effectivité des Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO), taux de signature du code de conduite par le personnel et les prestataires, et mise en œuvre du Plan d'action EAS/HS.

9. Méthode de sélection

Le SGRS sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur

(Edition Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

10. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l'adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l'année d'exécution de la mission/référence, etc.,
- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.